

13 mars 2023

Concours de plaidoirie en droit des sociétés et des valeurs mobilières de Davies

Les 10 et 11 mars, des étudiants de 14 facultés de droit du Canada se sont affrontés dans le cadre du 32^e Concours de plaidoirie en droit des sociétés et des valeurs mobilières de Davies.

La question de droit de cette année, vaguement basée sur la décision de la Cour d'appel de l'Ontario dans l'affaire *Wong v Pretium Resources*, a exploré une action en responsabilité pour fausse déclaration sur le marché secondaire découlant d'un prétendu manquement à l'obligation de divulguer une information importante

Les deux meilleures équipes ont participé à une épreuve finale devant un jury de cinq membres composé de l'honorable juge David M. Brown de la Cour d'appel de l'Ontario, de l'honorable juge Andromache Karakatsanis de la Cour suprême du Canada, de l'honorable juge Siobhan Monaghan de la Cour d'appel fédérale, de l'honorable juge Michael A. Penny de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (rôle commercial) et de M. Grant Vingoe, chef de la direction de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

Les premiers prix ont été attribués aux personnes suivantes :

Les équipes

1. Université McGill
2. University of Western Ontario
3. University of Toronto

Factums

1. University of Toronto
2. Université McGill
3. University of British Columbia – Peter A. Allard School of Law

Plaideurs

1. Konner Fung-Kee-Fung, University of Western Ontario
2. Catherine Dunne, Université McGill
3. Felicia Scavuzzo-Munro, Osgoode Hall Law School

Félicitations à tous les étudiants et à leurs professeurs pour cette nouvelle édition réussie du Concours de plaidoirie.